

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



ASSOCIATION VILLAGE-RIVAGES

3 rue du Châtelet
22750 Saint-Jacut-de-la-Mer
06 31 01 90 58
villagerivages@gmail.com
<https://village-rivages.org>

► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



► Je donne !

Pour la restauration du

Canot La Brise à Saint-Jacut-de-la-Mer

Côtes d'Armor

Creation graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Philippe Ferrand - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

Photo
PHILIPPE FERRAND PHOTOGRAPHE

► Aidez-nous à restaurer le dernier canot jaguen naviguant, *La Brise* !

◆ ◆ LE PROJET : RESTAURER UN CANOT JAGUEN EMBLÉMATIQUE DE LA PÊCHE CÔTIÈRE

Bateau traditionnel en bois, *La Brise* est une réplique fidèle d'un canot jaguen des années 1930, aujourd'hui classé « Bateau d'Intérêt Patrimonial ». Construit en 1990 à Douarnenez, ce canot de 5,20 m a été acquis en 2024 par l'association Village-Rivages grâce à la générosité du public. Amarré à Saint-Jacut-de-la-Mer, il a repris la mer dès l'été suivant, renouant avec une tradition locale emblématique. Utilisés autrefois pour la pêche saisonnière au maquereau, ces canots étaient une quarantaine à fréquenter le port jaguen jusqu'aux années 1940. *La Brise* présente aujourd'hui des désordres structurels affectant son étanchéité : la coque et ses éléments porteurs doivent être restaurés afin de garantir durablement sa navigation.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN VILLAGE FAÇONNÉ PAR LA MER DEPUIS L'ANTIQUITÉ

Depuis l'Antiquité, Saint-Jacut-de-la-Mer vit au rythme de la mer, comme l'attestent les vestiges gaulois découverts sur l'île des Ébihens, témoins d'activités liées à la pêche et à la production de sel. Au Moyen-Âge, la fondation de l'abbaye structure durablement le village, dont les habitants exploitent pêcheries et ressources marines. Du XIX^{ème} siècle aux années 1980, Saint-Jacut devient un port majeur du maquereau, utilisant notamment les canots jaguens, bateaux trapus et fortement toilés. Située sur

la Côte d'Émeraude, au sein d'un environnement classé et protégé, la presqu'île conserve une identité maritime forte, aujourd'hui valorisée par des actions culturelles et patrimoniales ouvertes au public.

◆ ◆ LA MOBILISATION : L'ASSOCIATION VILLAGE-RIVAGES ET LE CANOT LA BRISE

Fondée en 2019, l'association Village-Rivages œuvre à la transmission de la mémoire maritime de Saint-Jacut-de-la-Mer en fédérant bénévoles, marins et habitants. Elle anime un espace muséographique, accueille de nombreux visiteurs et mène des actions culturelles et éducatives, notamment autour de la restauration et de la navigation d'un canot traditionnel. Après travaux, le canot continuera à naviguer pour accueillir scolaires, jeunes stagiaires et curieux lors de sorties et initiations à la voile traditionnelle.

◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Pour tout don : invitation aux activités de Village-Rivages

Don de 100 € : adhésion à l'association

Don de 160 € : promenade sur *La Brise* après travaux

Montant des travaux	15 705 € TTC
Objectif de collecte	14 705 €
Début des travaux	Printemps 2026



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Canot Jaguen *La Brise*

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104728

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Délégation Bretagne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Canot Jaguen *La Brise*

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Association Village-Rivages



© Association Village-Rivages